

## Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Mercredi 25 juin 2025

Présidence de Monsieur  
Kenza OCCANSEY

**Membres présents :** Marie-Josée BALDUCCHI (en visio), Christiane BARRET(en Visio), Sylvain BOUCHERAND (en visio), Jean-Karl DESCHAMPS, Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI (en visio), Sylviane GIAMPINO (en visio), Christèle GRAS-LE-GUEN (en visio), Julian LAMARE (en visio), William MAROIS, Marie-Hélène MEYLING (en visio), Kenza OCCANSEY, Grégoire TIROT, Martine VIGNAU, Marianne TRIVIDIC (en visio).

**Collège des garantes :** Sandrine RUI (en visio).

**Invités participants :** Franck HERTZBERG, Maxime MILLON (en visio).

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, mercredi 25 juin 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

### VALIDATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU 18.06.25

Le Comité de gouvernance adopte le relevé de décisions du 18.06.25 sans réserve.

### PRÉSENTATION DU FORUM DES PARTIES PRENANTES

Une présentation du fonctionnement du forum des parties prenantes a été effectuée par Franck HERTZBERG, Directeur du cabinet du Président du CESE. La première réunion de ce forum, indépendant de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, aura lieu la semaine prochaine.

### BILAN DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA CONVENTION CITOYENNE

Suite à la première session de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant, le Comité de gouvernance a échangé sur les réussites et les points d'améliorations pour la suite. Il a été souligné que les citoyens sont rentrés de manière admirable sur le fond comme sur la forme.

Toutefois, le Comité de gouvernance a rappelé l'importance de clarifier à nouveau les raisons ayant conduit à l'exclusion du périmètre des enfants âgés de 0 à 3 ans. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à l'analyse de la répartition du poids des propositions, afin d'en garantir la lisibilité et la cohérence dans la suite des travaux.

### POINT SUR DÉROULÉ DE LA SESSION 2 DE LA CONVENTION CITOYENNE

Le déroulé de la session 2 de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant et l'avancement sur la liste des intervenants, a été présenté au Comité de gouvernance. A l'issue des échanges, il a été arrêté :

- Le décalage en session 3 de l'audition des rapports institutionnels afin de laisser davantage de temps à la rencontre avec les acteurs en charge de l'organisation des temps ;

- Concernant la rencontre des acteurs en charge de l'organisation des temps, prévue le samedi, le maintien du principe d'une pluralité d'auditionnés par typologie d'acteurs, sous réserve d'une limite fixée à trois intervenants et d'un assouplissement des horaires afin de préserver la qualité des échanges.

Sur la base de ces arbitrages, il a été convenu que chaque membre du Comité de gouvernance transmettra, d'ici le lendemain, ses observations sur la liste des personnes proposées à l'audition, par voie électronique, afin de permettre des prises de contact dans des délais opérationnels.

Il a été rappelé que des auditions complémentaires pourront être organisées au cours des sessions ultérieures.